



Royaume du Maroc
Parlement
Chambre des Représentants

**Allocution de M. Mohammed Sabbari,
Premier Vice-Président de la Chambre
des Représentants et Chef de la
Délégation parlementaire marocaine,
devant la 147^e Assemblée de l'Union
interparlementaire à Luanda (Angola)**
**L'action parlementaire pour la paix, la
justice et des institutions efficaces**

Luanda – Angola, 23 octobre 2023

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Excellence Madame la Présidente de l'Assemblée nationale d'Angola,

Excellence Monsieur le Président de l'Union Interparlementaire,

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Parlements et Chefs de Délégations parlementaires,

Mesdames et messieurs,

Je suis ravi et honoré de prendre la parole devant la 147^e Assemblée de l'Union interparlementaire, ici dans la capitale angolaise, au nom du Parlement du Royaume du Maroc. J'aimerais saisir cette occasion pour saluer tout d'abord ce pays ami, l'Angola, son peuple, son leadership et son gouvernement, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qu'ils nous ont réservé, en souhaitant le plein succès aux travaux de cette rencontre internationale et aux amis angolais dans cet important enjeu, tout en appréciant leurs efforts afin d'assurer le succès de cette Session, d'autant plus que nous avons précédemment organisé au Royaume du Maroc une assemblée de l'Union interparlementaire et nous sommes donc conscients du poids et de la nature d'une telle responsabilité. Ainsi, je tiens notamment à saluer ma collègue, Mme Carolina Cerqueira et nos amis au sein de l'Assemblée nationale de l'Angola. C'est aussi l'occasion d'exprimer mes sincères remerciements, mes salutations et ma reconnaissance à l'honorable Président M. Duarte Pacheco, qui achèvera en succès sa mission à la tête de cette Union, ainsi

qu'au Secrétaire général et les autres cadres et conseillers de l'Union interparlementaire. De même, j'espère que notre organisation aura lors de cette Assemblée une nouvelle présidence qui ouvrira à l'Union un nouvel horizon et qui lui donnera un nouvel élan, et ce, afin de poursuivre ses fonctions internationales rayonnantes et influentes dans la transformation et la consolidation de la scène parlementaire dans notre monde actuel.

Comme nous le savons tous, l'Union parlementaire a toujours été une référence fondamentale qui oriente les pratiques parlementaires modernes et soutient les parlements nationaux dans l'accomplissement de leurs principales missions, l'exercice de leurs fonctions démocratiques et la consolidation des mécanismes de l'établissement d'un nouveau contrat social qui garantit l'élaboration des principes du droit politique, social et culturel, la stabilité du système social et le renforcement du régime des institutions civiles modernes et démocratiques, actives et fondées sur les principes de liberté et de consentement, ainsi que sur l'adoption des lois, des principes, des traités et des conventions internationaux légitimes et crédibles, en sus des valeurs contraignantes matérielles, morales et symboliques.

L'Union interparlementaire a bien fait en proposant comme thème des débats généraux de cette Assemblée un sujet complexe qui fait référence au 16e objectif de l'Agenda 2030 du Développement durable, établi par les Nations Unies, et qui concerne la consolidation de la paix et de la justice et la considération des institutions, de l'Etat des institutions et de l'efficacité et la force des institutions comme conditions indispensables pour réaliser le cadre général des objectifs de développement durable, pour que les peuples puissent faire face à tous les défis et afin que les politiques publiques jouissent de la confiance des citoyens.

Monsieur le Président,

Cher(e)s collègues,

L'action parlementaire se trouve au cœur des questions de développement, de justice, de paix, de sécurité et de stabilité. Ainsi, lorsque l'institution parlementaire émane d'un choix libre et transparent et dispose d'une représentation forte et de la capacité à contribuer à la prise de décisions, à produire les législations appropriées, à être présente dans la vie quotidienne, à accompagner les préoccupations des citoyens, à écouter leurs demandes et leurs besoins, et à répondre à leurs appels dans certaines circonstances et étapes, cela lui confère une réelle légitimité et une capacité de persuasion.

Nous avons vécu au Royaume du Maroc deux moments difficiles. Le premier a consisté en l'épreuve de la pandémie meurtrière du COVID-19, durant laquelle notre pays a réussi à adopter une approche proactive et à mobiliser les ressources de l'État et de la société, et nous avons présenté un modèle dans la lutte, l'encadrement sur le terrain et la protection de notre peuple contre les conséquences catastrophiques que de nombreux pays ont subies. Le récent séisme d'Al Haouz et Marrakech au centre du Royaume, survenu le 8 septembre dernier, a représenté une autre épreuve à laquelle notre pays a fait face sous la conduite de son Souverain, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et à ses côtés le Gouvernement de Sa Majesté et toutes les institutions officielles et populaires, en tête desquelles se trouve le Parlement. Une fois de plus, le Royaume du Maroc a donné un exemple concret de gestion des catastrophes et des désastres qui pèsent brutalement, ce qui nécessite une réaction rapide, une mobilisation nationale accrue, une rapidité dans l'adoption des législations assurant la légitimité des décisions et de la bonne gouvernance, ainsi que la prise de mesures justes, équitables et convaincantes, préservant la cohésion sociale et l'unité nationale et garantissant la participation civique des citoyennes et des citoyens.

Je saisis cette occasion pour exprimer mes remerciements et ma sincère gratitude envers tous les pays frères et amis qui nous ont soutenus dans notre récente épreuve ou qui ont présenté leurs

condoléances, leur solidarité et leur volonté de nous soutenir et d'intervenir. Je saisis également cette opportunité pour souligner que le récent séisme, précédé de la pandémie dévastatrice qui a submergé des pays et États importants dans le monde, ont clairement démontré qu'un pays ayant jeté les bases de la stabilité, notamment la construction de l'État des institutions efficaces, la mise en place d'un modèle national de justice sociale et économique, et de développement politique basé sur une approche des droits de l'homme, une légitimité constitutionnelle et une approche universelle du développement durable, ainsi que la consolidation de nouvelles générations de droits économiques, sociaux, environnementaux, culturels et linguistiques, doit inévitablement vivre des moments d'adversité et des épreuves difficiles faisant partie intégrante de son expérience historique, et ainsi faire d'énormes sacrifices et perdre des victimes innocentes, et ce, afin de surmonter les défis, ce qui n'est pas seulement une victoire pour lui-même, pour la dignité de son peuple et son patrimoine, mais aussi une victoire pour ses alliés, ses frères et ses amis où qu'ils soient, ainsi que pour les valeurs humaines, l'éthique de la responsabilité et l'histoire.

Nous avons réussi – grâce à Dieu – dans les défis de développement durable, étant donné que le Royaume a construit un modèle basé sur un fondement démocratique et sur des choix stratégiques, dont les piliers sont l'élément humain, l'amélioration de la représentation des femmes et des jeunes, le développement de l'esprit d'institutionnalisation dans la gestion, la planification et la prise de décision. Nous avons également fait des droits individuels et collectifs des dispositions expresses dans la Constitution de notre pays, qui sont reflétés dans les politiques publiques que les deux Chambres du Parlement adoptent, contrôlent, suivent et évaluent, et incarnés dans des programmes concrets dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la santé publique, de l'entraide sociale et la protection sociale, que ce soit en termes du régime d'assistance médicale, d'assurance

maladie ou d'indemnités et d'appui financière directe, ou de la création des mécanismes d'égalité des chances entre nos citoyens et la réalisation de l'équité et la justice dans leur sens juridique, à l'horizon de concrétiser un modèle intégré de la justice sociale et économique dans un pays ayant une ambition légitime vers le progrès, mais qui est tout de même conscient de ses potentialités et aspirant sans relâche à se développer, à produire les richesses et à atteindre la prospérité désirée.

Merci pour votre attention.